

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

DÉCISION N° 20 - 02 - 020

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

Décision 15 : Le recours à un agent contractuel pour prendre en compte un surcroît d'activité occasionnel au magasin départemental.

Certains services peuvent faire face à des surcroîts d'activité ponctuels à certaines périodes de l'année. C'est notamment le cas du bureau du matériel dans lequel les magasiniers devront gérer dans les prochaines semaines plusieurs opérations ponctuelles : préparation des dotations pour les 150 sapeurs-pompiers volontaires qui contractent un premier engagement ; préparation des affectations des nouveaux casques ; aménagement des nouveaux locaux du magasin départemental.

Plutôt que d'envisager une création de poste, il est proposé de recourir ponctuellement à un agent contractuel et d'établir un contrat de courte durée.

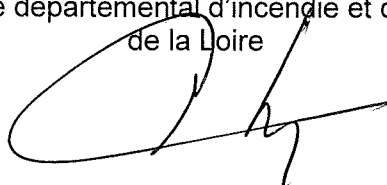
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau décide de faire appel à un agent contractuel dans les conditions suivantes :

- ✓ *Durée* : contrat à durée déterminée d'une durée de quatre mois à compter du 2 mars 2020 jusqu'au 28 juin 2020.
- ✓ *Nom du contractant* : Pierre Claudel.
- ✓ *Affectation* : bureau des matériels.
- ✓ *Motif* : accroissement temporaire de l'activité (cf. article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)
- ✓ *Grade* : adjoint technique territorial à temps complet.
- ✓ *Rémunération* : 1er échelon (RIFSEEP et complément de rémunération attribués dans les mêmes conditions que les fonctionnaires).

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER

